

CONSEIL MUNICIPAL DE GUEGON
Séance du mercredi 19 avril 2023

AVENIR DE L'ÉCOSTATION – INTERVENTION DE M. STEPHANE ROUAULT – PLOERMEL COMMUNAUTÉ

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Stéphane ROUAULT, Vice-président de Ploërmel Communauté, lequel est accompagné de M. Nicolas ROLLAND, Directeur du service environnement. M. ROUAULT expose les décisions prises à la communauté de communes au sujet des écostations de Forges de Lanouée et de Guégon. Compte-tenu des coûts engendrés par ces deux sites, il a été décidé de cesser leur exploitation à partir du 1^{er} juin 2023.

Mme le Maire informe que l'écostation de Guégon restera ouverte pour les Guégonnais et que des contacts sont en cours avec des agriculteurs pour la reprise des tontes et branchages de l'écostation de Guégon après le retrait de Ploërmel-Communauté, avec cependant la nécessité de réaliser préalablement les travaux de clôture et de mise en surveillance du site.

Madame le Maire remercie MM. Stéphane ROUAULT et Nicolas ROLLAND de leur intervention.

FIXATION DU MONTANT DU LOYER DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Madame le Maire cède la parole à Madame Corinne PERRÉ, Adjointe déléguée, qui expose : En séance du 22 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-projet Détaillé du programme d'aménagement de la Maison d'Assistantes maternelles (MAM).

Elle propose à l'assemblée de fixer le montant du loyer de ce bâtiment qui sera mis à disposition de l'association d'assistantes maternelles actuellement en cours de constitution et rappelle que le Comité consultatif a proposé de fixer ce loyer à 350 € afin de s'aligner sur les tarifs pratiqués dans les autres communes du secteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de la minorité municipale), décide de fixer le montant mensuel du loyer du futur bâtiment de la MAM, situé au n°11, rue du vingt juin 1944, à 350,00 € HT, charges non comprises.

MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER PIÉTONNIER RUE DE BISOIZON

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Luc FAUCHEUX, Adjoint délégué, qui expose : Le programme d'aménagement d'un sentier piétonnier rue de Bisoizon a fait l'objet d'une consultation. Suite à la réunion de la commission des marchés publics le 17 avril dernier, et compte-tenu des offres reçues, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA BRETAGNE, agence de Theix-Noyal.

Le Conseil municipal attribue le marché à l'entreprise EUROVIA BRETAGNE, agence de Theix-Noyal, pour un montant de 49 952,20 € HT.

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU CABINET DENTAIRE

Madame le Maire expose qu'une consultation a été lancée afin de sélectionner un cabinet d'architecture pour assurer la maîtrise d'oeuvre du programme de construction d'un cabinet dentaire.

Six cabinets d'architectes ont été consultés et trois propositions remises suite à cette consultation. Le Maire expose le contenu des propositions de chaque cabinet et la proposition de la Commission des marchés publics, réunie le 17 avril dernier, de retenir la proposition du cabinet Philippe MISÉRIAUX Architecte, basé à Chateaubriant.

Le Conseil municipal décide de confier à ce cabinet la mission de maîtrise d'oeuvre de l'opération de construction d'un cabinet dentaire, pour un forfait de rémunération global et provisoire de 54 750,00 € HT, soit un taux de 10,95 % pour une mission de base incluant la mission OPC, auquel s'ajoute la mission complémentaire pour les quantitatifs, d'un montant de 2 700,00 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR LE LOCAL DE CHASSE

Mme le Maire cède la parole à M. Samuel GUILLAUME, président du Comité consultatif créé par délibération du 25 avril 2022 pour la construction d'un local de chasse.

M. GUILLAUME expose que la localisation de ce bâtiment a été fixée avenue de La Ville Pelote, dans le périmètre du service technique municipal. Il précise les caractéristiques du bâtiment à construire.

Le montant total estimatif des travaux à réaliser et des matériaux divers à acquérir pour la construction du local est de 41 000,00 € HT.

Le Conseil municipal approuve ce programme de construction et sollicite du Conseil départemental du Morbihan, au titre du Programme de Solidarité Territoriale, une subvention pour le financement de ces travaux.

LOTISSEMENT LA CLEF DES CHAMPS - CESSION DU LOT N°6

Un particulier souhaite acquérir le lot n° 6 du lotissement communal « La Clefs des Champs ». Ce lot a une contenance de 638 m² et son prix de vente est de 20 € TTC le m², soit 12 760,00 € TTC. Le Conseil municipal approuve cette cession.

SALLE DES SPORTS DE LA VILLE PELOTE – REFECTION DU BARDAGE

Madame le Maire expose :

Des désordres sont apparus sur la façade de la salle des sports de La Ville Pelote en 2018. Une déclaration a été faite par la commune en juillet 2018, soit avant la fin de la garantie décennale. Une expertise, diligentée en septembre 2018, a conclu que le désordre pouvait être la conséquence des variations hydriques du bois support des panneaux Trespa et a préconisé le remplacement de l'ensemble des fixations par des vis de longueur plus importante.

Les travaux préconisés ont été réalisés en octobre 2018 par la SARL ROLLAND (entreprise ayant effectué les travaux de construction en 2007/2008) sous garantie décennale, et n'ont donné lieu à aucune réserve. Le contentieux a alors été considéré clos.

Or en mai 2022, il a été constaté par huissier de nouveaux désordres sur le bardage, soit après l'échéance de la garantie décennale.

L'entreprise ROLLAND est à nouveau intervenue courant 2022 pour remettre en état le site, mais a été mise en liquidation judiciaire en décembre 2022, avant que les travaux ne soient terminés.

Il est cependant indispensable que les travaux de remise en état du bardage soient effectués dans les meilleurs délais. Une consultation a été lancée à cette fin. La commission des marchés publics a proposé de retenir la proposition de l'entreprise IT Perspectives, de Saint Thuriau, pour un montant de 49 493,96 € HT, pour le remplacement du bardage détérioré existant par un bardage métallique.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

JURÉS D'ASSISES 2024 – TIRAGE AU SORT

Vu les articles 259 et suivants du Code de procédure pénale ;

Il a été procédé publiquement au tirage au sort de trois électeurs en vue de la composition du jury d'assises du Morbihan pour l'année 2024.

Ont été désignés par le sort : MM. Maurice DELACROIX, Pierrick COGARD et Mme Marie THERAUD, domiciliés à Guégon.

POSE DE PARE-BALLONS – COMPLEXE SPORTIF DE LA VILLE PELOTE

Madame le Maire cède la parole à Madame Hélène LE LABOURIER, Adjointe déléguée, qui expose :

Afin de sécuriser le terrain B du complexe sportif de La Ville Pelote, il convient d'y installer un pare-ballons.

Le Conseil municipal approuve le projet présenté, pour un montant de 4 968,82 € HT, et sollicite une subvention de la Fédération Française de Football.